

une vive attention et une sorte de polémique de la part de nombre de sectes protestantes. Courrier.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

LA une Adresse de la Corporation de Montréal, signée par S. H. le Maire (E. R. Fabre, Eci.), S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: MESSIEURS,

Je reçois avec reconnaissance les expressions de sympathie et de respect que vous m'offrez. Je suis convaincu qu'il ne peut y avoir qu'une opinion parmi les personnes de bon sens et de sentiments droits, au sujet des outrages offerts au Représentant de la Reine dans l'exécution de ses devoirs. En acceptant les apologies que vous m'offrez pour les indignités auxquelles j'ai été personnellement exposé, je vous prie d'être assurés que le seul souvenir qui m'en reste est que leurs auteurs et leurs initiateurs viennent de la civilisation et de sujets d'un gouvernement constitutionnel. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une Adresse des habitants de Toronto (H. C.) signée par 2370 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIEURS,

Je reçois avec les sentiments du plus vif plaisir votre adresse vraiment loyale et patriotique. Je considère comme un événement du meilleur augure que la masse des habitants du Haut-Canada vienne de l'avant dans la crise actuelle pour exprimer leur horreur pour la violence et l'anarchie, et leur détermination de soutenir le gouvernement constitutionnel dans toute son intégrité. On peut à peine espérer que les mesures législatives puissent être dressées de manière à satisfaire pleinement tous les membres d'une communauté nombreuse. L'on doit faire tout ce qui est raisonnable pour atteindre ce but, mais il est absolument impossible d'obtenir un succès complet. La société politique doit donc arriver à une dissolution, après avoir passé par une suite de convulsions, si les minorités après avoir épuisé les moyens d'oppositions constitutionnels ne veulent acquiescer à la détermination des majorités exprimées par leurs organes reconnus. Je n'aurais pas fait allusion au fait que des pétitions se préparent pour demander mon rappel, si vous n'y aviez référé aussi directement que vous le faites. J'aimerais dans le sens le plus libéral le droit de pétition, et tout ce que je puis dire sur ce sujet, est, que si ces pétitions sont transmises par mon intermédiaire, elles le seront accompagnées d'une demande qu'elles soient respectueusement mises au pied du Trône. Je ne sais pas que j'aie en d'autre motif dans la conduite que j'ai tenue, pendant mon administration du gouvernement, que le désir de remplir mon devoir envers ma Souveraine et le peuple de la province. J'ai la conviction qu'avant longtemps on rendra justice non-seulement à mes intentions, mais aussi aux désirs de ma politique car j'ai une profonde conviction, que si une telle colonie, j'assure davantage non-seulement la liberté du sujet mais aussi la prérogative de la couronne, en coopérant cordialement avec le parlement dans l'œuvre de la législation, et en agissant ni d'une manière aveugle ni passive, mais franchement et avec résolution d'après les avis de ceux qui possèdent sa confiance. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de Cobourg (Haut Canada), signée par 659 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants: MESSIEURS,

Vos assurances d'attachement à Notre Gracieuse Reine, et votre considération pour moi personnellement, me causent la plus sincère satisfaction. Je continuerai à marcher fermement dans la voie de la justice et de l'impartialité dans laquelle j'ai marché ci-devant avec la ferme détermination de maintenir la paix et le bon ordre dans toute la province, me reposant avec confiance sur le bon sens et la loyauté de la grande masse du peuple, dont je reçois les preuves les plus encourageantes de toutes parts. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de Longueuil, signée par M. le curé et 1649 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: MESSIEURS,

J'accepte avec gratitude votre adresse loyale et affectionnée. Le souvenir de l'accueil bienveillant que j'ai reçu de la part des habitants de Longueuil, St. Hilaire et Chambly à l'occasion de ma dernière visite en ces lieux, ne s'est pas effacé de ma mémoire. J'ai pleine confiance dans votre loyauté et dévouement, et je puis vous assurer que je ne déparlerai jamais de la ligne de conduite qui m'est tracée par mon devoir envers notre très-gracieuse Souveraine et le peuple de cette province. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de Lachine, signée par M. le Curé et 351 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIEURS,

J'accepte avec reconnaissance les vœux bienveillants que vous exprimez à mon égard. Mériter l'approbation de Notre Très-Gracieuse Souveraine et du bon peuple dont les intérêts sont confiés à mes soins, c'est la plus douce consolation que je puisse éprouver dans les circonstances où je me trouve. Le jour de ma première entrée à Montréal, on m'a présenté une adresse qui a été adoptée à une assemblée publique des citoyens de la ville. Un des journaux français, en commentant cette adresse et ma réponse, s'exprime en les paroles suivantes: "Son honneur le Maire lut le discours qui avait été adopté à la dernière Assemblée publique, auquel Son Excellence répondit de manière à gagner l'approbation de tous les partis. C'est un heureux pronostic pour l'avenir, qu'il ait pu dès la première entrevue se concilier tous les esprits dans l'espérance qu'il saura un jour se réunir tous les cœurs." Si ce pronostic ne s'accomplit pas, soyez au moins certains que ce ne sera pas faute de bon vouloir de ma part. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de S. Antoine de la Baie, signée par 24 personnes au nom des habitants de la paroisse S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIEURS,

Le Gouverneur-Général me charge de vous prier de remercier les signataires de l'Adresse adoptée à une assemblée publique des magistrats, officiers de milice et Frères Ténanciers de la paroisse de St. Antoine de la Baie du Febvre, le 7 du courant, exprimant leur satisfaction pleine et entière de l'administration sage et impartiale de son gouver-

nement, des sentiments de sympathie pour la personne de Son Excellence, et d'attachement au gouvernement de Sa Majesté, et leur détermination de coopérer au rétablissement de l'ordre et de la paix.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. (Signé,) J. LESLIE, Secrétaire.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 15 MAI 1849.

ARRIVEE DU STEAMER CANADA.

Le steamer Canada est arrivé à Halifax lundi soir, après une traversée de 9 jours. La fleur et le blé étaient très recherchés; les prix étaient les mêmes qu'aux précédentes dates. L'argent continuait à être en abondance. On a reçu à Paris avis officiel de l'INTERVENTION de la RUSSIE en Hongrie. Le Czar met 80,000 hommes à la disposition de l'Autriche; la guerre a un aspect formidable. Les Autrichiens ont encore été défaits d'une manière signalée par les Hongrois. En France, le président de la république a rompu avec Napoléon Jérôme Bonaparte. Celui-ci traite publiquement Louis-Napoléon du nom de " fils illégitime." Cette insulte a donné lieu à beaucoup de récriminations. L'Etat de la Banque de France était très satisfaisant. Le Roi de Prusse est encore en désaccord avec son Parlement et refuse la Couronne Impériale. La seconde Chambre a été dissoute par ordonnance royale, pour avoir déclaré que Berlin ne devait plus être tenu en état de siège. Ce coup d'état a donné lieu à un soulèvement de la population de la ville; les troupes l'ont néanmoins étouffé, non sans verser du sang.

Les Français sont entrés sans coup férir à ROME, où, dit-on, la population redemande Pie IX à grands cris. Le gén. Oudinot n'entend demander à Pie IX que les réformes qui sont désirables. On pense qu'il en sera de même en ce qui regarde le grand Duc de Toscane. Le gouvernement républicain de Rome avait bien et dictait pris la fuite. Il paraît que les Toscans sont entrés à Livourne. La Sicile s'est soumise à Naples, après avoir été battue sur tous les points.

Dans l'Inde, la paix paraissait rétablie. Les nouvelles des troubles du continent ont un mauvais effet en Angleterre; mais en France, le commerce va bien. On ne doutait pas (dans certains cercles) que si le bill des lois de navigation ne passait pas à la chambre des lords, le ministère devra tomber. Il a été question plusieurs fois dans le parlement anglais des affaires du Canada; il n'y a rien eu de remarquable à ce sujet.

L'altercation entre les Napoléons est contredite. Les Autrichiens sont entrés en Toscane; ils marchent sur Livourne. En Irlande, la population meurt de faim et de misère.

Nous n'avions pas intention de parler aujourd'hui du fait suivant; mais un journal du matin ayant pris les devants, et ne rapportant pas les choses tout-à-fait correctement, nous croyons devoir rompre le silence à ce sujet.

ASSAUT ET BATTERIE.

Dans notre dernière feuille, nous disions que les rédacteurs de l'Avenir n'avaient pris les armes comme combattants spéciaux et ne s'étaient rapprochés des ministres, que parce qu'ils avaient ESPÉRANCE d'entrer comme tels " en service " et " en garnison." Pour parler ainsi, nous nous appuyons sur les propres paroles des sus-dits rédacteurs, qui disaient en effet, dans leur journal du 28 avril dernier: " Les constables entrent ce matin en service régulier et vont être immédiatement mis en GARNISON." Or, comme cette prédiction ne s'est pas réalisée, nous étions en droit de supposer que la cause principale de la nouvelle levée de boucliers, faite par les rédacteurs contre le ministère et tout le parti libéral, était le désappointement de ne pas entrer en service et en GARNISON, comme combattants spéciaux, dont le plus grand nombre d'entre eux faisaient partie.

Mais voilà que ces grands philanthropes, ces grands AMIS DE LA PAIX, ces PRODIGES DE LIBERTÉ et DE LIBRE DISCUSSION, trouvent nos paroles quelque peu trop véridiques, et croient qu'elles portent un peu trop à plomb. Ils pensent qu'enfin leurs plus chauds partisans pourraient bien ouvrir les yeux sur leur mérite politique, les reconnaître pour des hommes désappointés de n'être pas combattants spéciaux " en service régulier et en garnison," et comprendre que tout le tapage de l'Avenir n'est fait que pour servir des intérêts personnels.

De suite, le directeur-gérant, (Jean Baptiste Erié Dorion,) reçoit on se donne la mission d'attaquer personnellement le rédacteur des Mélanges Religieux. Aussi mercredi dans l'après-midi, le dit Sieur J. B. E. Dorion arrête M. H. L. Langevin, sur la rue St. Vincent, et lui demande s'il est l'auteur d'un certain article éditorial publié dans les Mélanges de la veille. M. Langevin lui répond qu'il n'a pas coutume de traiter d'affaires sur le chemin, de vouloir bien passer à son bureau, et qu'il lui donnera la une réponse. Le directeur-gérant insiste, mais M. Langevin répète qu'il ne traite pas de pareilles affaires dans la rue. Alors, le sus-dit M. Jean-Baptiste-Érié Dorion, directeur-gérant de l'Avenir qui se dit l'organe des démocrates, se met à l'injurier de la manière la plus grossière, et finit par un ASSAUT-ET-BATTERIE. M. Langevin est allé aussitôt faire une déposition au greffe de la paix, et un mandat d'arrestation en conséquence a été lancé contre le directeur-gérant de l'Avenir. M. Dorion a été admis à caution, et doit comparaitre, ce matin, devant les magistrats, pour avoir à répondre pourquoi il ne sera pas condamné pour assaut et batterie.

La conduite du directeur-gérant de l'Avenir, en cette occasion, nous suggère bien des réflexions. Est-ce là en effet la manière dont les dits rédacteurs prétendent répondre aux articles de leurs adversaires? Est-ce là la liberté qu'ils veulent laisser à la presse? Est-ce là la liberté qu'ils veulent laisser aux opinions politiques? Est-ce là la liberté qu'ils veulent accorder aux citoyens?

Est-ce que l'Avenir n'a que les assauts-et-batteries pour répondre aux arguments de ses confrères en journalisme? S'il n'en a pas d'autres, pourquoi ne l'avouait-il pas, sur sa feuille, courageusement et sincèrement? D'ailleurs l'art militaire ou l'art des combattants spé-

ciaux n'est-il pas aujourd'hui aussi honorable, qu'il l'était le vendredi 27 avril dernier, alors que les rédacteurs sus-nommés s'y adonnaient avec complaisance.

Nous ne savons à quelle de ces questions les rédacteurs répondraient affirmativement. Néanmoins nous devons avouer que, selon eux, la presse serait baillonnée par la force brutale, l'opinion individuelle prohibée par la voix d'un assaut et batterie; que la liberté du citoyen serait anéantie, qu'enfin, à leur manière, eux-seuls seraient libres, tous les autres leur seraient soumis. Philantropes!!!

Quant à nous, nous sommes bien décidé à continuer à marcher dans la même route que nous avons suivie jusqu'ici. Les assauts et batteries ne nous effraient point; nous nous confions dans la bonté de la cause que nous défendons, et nous sommes certain que nos adversaires ne rencontreront dans leurs attaques sur les grands-chemins que le mépris de tous ceux qui se respectent le moins du monde. Nos lecteurs peuvent être assurés que nous ne cesserons pas un instant de défendre la cause de la religion, la cause du pays, la cause de l'ordre, hier que ce soit là ce qui déplaît si fort à l'Avenir. Nous invitons encore ce journal-là à rentrer dans la bonne voie; ou du moins s'il est au bout de ses arguments raisonnables, d'avouer en toutes lettres qu'il n'est plus capable de se défendre avec sa plume.

Ce matin à dix heures, la cause précitée est venue devant NARRISSE Amiot, Ecr., Juge de Paix. Elle a été remise à demain matin, où la soustraction (qu'on ne s'explique pas) de la déposition faite par le demandeur, qui depuis en a fait une autre.

Nous avions commencé à refaire le discours que l'honorable solliciteur-général Blake a prononcé lundi, sur la motion relative au coût de la publication des adresses à S. E. Lord Elgin. Mais comme ce discours a donné lieu à des explications entre M. Blake et M. Gage, et que nous craignons de mal interpréter les paroles de l'hon. membre, nous nous décidons à laisser notre travail et à ne pas publier du tout ce discours. Autrement nous pourrions donner lieu à une nouvelle correspondance, et à des rectifications ou contradictions. D'ailleurs, la question n'étant que d'un bien médiocre intérêt, nos lecteurs n'y perdront que quelques belles paroles, auxquelles nous tâcherons de suppléer par quelques autres discours, le discours de l'hon. M. Caron, par exemple, que nous ne pouvons donner aujourd'hui, vu sa longueur.

Le Conseil Législatif a dû s'assembler ce matin à 10 heures, pour prendre en considération une motion de M. De Blaquière, demandant le Rappel de l'Union des Canadas!!!

Il vient de paraître en cette ville un nouveau journal, sous le nom de "Moniteur Canadien." La couleur de ce journal n'est pas encore assez tranchée pour pouvoir en parler. Il sort tous les jours, excepté le dimanche. Le prix d'abonnement est de \$4 par an, ou \$3 pour 6 mois. —Bureau, rue St. Amable, Montréal.

Mardi soir, il paraît qu'un jeune monsieur du nom de Desmarceau a fait mine de tirer avec un pistolet sur M. Sims, Echevin. Il a été conduit à la station de police, et admis à caution ce matin. Le Herald prétend que le pistolet est un des pistolets fournis pendant 18 heures à des constables spéciaux, le 27 avril dernier. Tel n'est pas le fait, nous avons vu nous-même le pistolet ce matin, et nous nous sommes assuré qu'il est la propriété privée de M. Desmarceau. Le Herald voudrait-il rectifier le fait?

On pense que le Parlement Provincial sera prorogé dans dix à douze jours.

Le Herald nous apprend que, mercredi soir, il y a eu un charivari de donné à un nommé Roy, veuf depuis deux mois, et qui voulait se marier de nouveau. La police, en ayant été averti, s'est rendue à la demeure de M. Roy, sur la rue Ste. Catherine, et a arrêté deux des charivaris.

Plusieurs de nos confrères de la presse fory enrégimentent, avec la plus grande complaisance possible, les nouvelles qui portent que quelques éminentiers ont brûlé Lord Elgin en effigie. Ces journaux-là oublient peut-être que ces actes sont des actes de sédition, d'après la loi du pays?

Un correspondant demande au Transcript de lui apprendre quel est le but de la ligue. Le Transcript répond qu'il n'en sait rien!! Il paraît que MM. de la ligue veulent agir comme une SOCIÉTÉ SECRÈTE!

Le dernier numéro de "Punch en Canada" renfermait deux gravures représentant la maison du parlement en feu et après le feu. Punch dit, en toutes lettres que la maison du parlement "a été incendiée par une POPULATION ANGLAISE outrage et LOYALE!!!" C'est un témoignage à enregistrer. Nous ne doutons pas que l'historien du Canada ne s'en serve en temps et lieu!

Nous voyons par le Canada Temperance Advocate que du 1er au 30 avril, la police a fait, en cette ville, la capture de 106 hommes et de 24 femmes ivres!!

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que S. E. la Comtesse d'Elgin vient de donner à son noble époux un héritier de son nom.

Mardi, l'Albion, vaisseau d'outre-mer, a quitté Montréal pour l'Angleterre. Il n'a mis que dix jours à charger et décharger ses cargaisons.

La correspondance Montréalaise du Canadien, en date du 12, porte ce qui suit: "Les éminentiers n'ont point paru dans la rue hier; mais on assure qu'ils se sont réunis dans leurs rendez-vous secrets et qu'ils ne méditent rien moins que des barrières et une révolution dans toutes les formes; ce qui me semble parfaitement absurde, mais ce qui n'est pas incroyable dans un temps où rien ne paraît impossible, excepté le sens commun, l'ordre et la paix. —D'un autre côté, la patience des libéraux tant Irlandais que Canadiens, semble être à bout, et s'il y avait de nouveaux désordres, il serait bien difficile, cette fois, d'empêcher un conflit, qui, s'il avait lieu, dégènerait peut-être en guerre civile."

L'attitude prise par le Haut-Canada désappointé grandement les meneurs de Montréal et les ramènera peut-être à la maison. D'un autre côté, quelques-uns d'eux, ceux qui ont quelque chose à perdre, (ils ne sont pas nombreux à la vérité), commencent à s'appercvoir qu'ils ébranlent la poule aux œufs d'or, et que non seulement Montréal perdra à ce jeu le siège du gouvernement, mais encore que son commerce recevra un échec dont il se relèvera difficilement."

Le Journal de Québec du 15 nous apprend que, le 7, la première pierre d'une église en construction, dans la paroisse de St. Jean Chrysostome, a été bénie par Mgr. l'Evêque de Syldmie. —Le même journal nous apprend aussi que M. le grand-vicaire Mailloux y a reçu de la tempérance 1500 à 1600 personnes.

Le Journal de Québec nous apprend encore que, le 25 juin prochain, aura lieu la consécration de l'Eglise du Faubourg St. Jean, qui restera ouverte au culte des fidèles de cette localité.

Nous empruntons au Canadien de Québec l'extrait suivant d'une lettre de William Paton, Ecr., de St. Thomas. M. Paton a toujours été un chaud conservateur; ses paroles n'en ont que plus de poids. Les voici:

"Il n'est personne qui regrette plus que moi que le bill d'indemnité ait jamais été introduit dans l'Assemblée Législative; mais ce bill ayant passé par les deux Chambres du Parlement, je n'hésite point à dire que si lord Elgin eût refusé de sanctionner la mesure, vote comme elle l'avait été indubitablement par une grande majorité, il aurait agi d'une manière inconstitutionnelle, et aurait fait tomber dans le mépris notre système actuel de Gouvernement. Il me paraît tout-à-fait déraisonnable d'accuser nos compatriotes Canadiens d'origine française d'avoir emporté la mesure; car toute personne au fait de l'Acte d'Union doit savoir que nos représentants à l'Assemblée sont en majorité d'origine différentes; et il me semble injuste que nous, qui avons pris les armes pendant la malheureuse rébellion pour maintenir les lois, et qui azeussions les Canadiens français de déloyauté, nous leur reprochions maintenant de soutenir un Gouverneur-Général qui s'est constamment conduit d'après les principes du Gouvernement Responsable, ce bienfait que nous a obtenu un très-regrettable Gouverneur, lord Durham, dont le nom et les efforts pour le bien de tous dans la Province du Canada, ne seront jamais oubliés. Si la mesure en question est impopulaire, ce sont à coup sûr nos représentants qui sont à blâmer, et non le Gouverneur-Général; et nous qui les avons envoyés pour nous représenter, nous avons notre recours constitutionnel. —J'avais malheureusement laissé ma paroisse pour Québec quand l'assemblée de notre comté s'est tenue, ce qui m'a privé de l'occasion d'y exprimer mes opinions; mais c'est avec bonheur que je vois que non seulement le comté de l'Union, contenant une population de 19,000 âmes, mais le comté adjoint de Bellefleur, qui en a une de 18,000, formant ensemble notre district de Saint-Thomas, peuple de près de 40,000 habitants, sont unanimes en faveur de la conduite de son Excellence dans cette malheureuse affaire; et je crois sincèrement que lorsque l'excitation actuelle sera calmée, et que les partis continueront à réfléchir sur le passé, près des trois quarts de cette partie de la population de Québec qui est d'origine britannique sera de la même opinion."

Maintenant que voilà les chaleurs qui nous arrivent et peut-être même quelque maladie contagieuse, nous croyons devoir revenir à ce que nous avons dit sur l'état sanitaire de la ville. Il est en effet un centre même de la ville, des marais fangeux d'où s'exhalent des gaz très malsains; outre cela, il est un grand nombre de cours de particuliers qui sont dans un état des plus déplorable. Il en provient des odeurs infectes bien propres à prohiber et à conserver parmi nous les épidémies, le choléra, par exemple. Nous pensons que les autorités municipales devraient y voir, pendant qu'il est temps encore. Si elles ne faisaient pas, il pourrait peser sur elles une terrible responsabilité.

Nos journaux nous apprennent qu'à la Dominique il y a un désaccord entre le conseil et la Chambre d'Assemblée qui s'oppose à la réduction des salaires que propose le Conseil. —Il y a eu, dans le pays, quelques légers tremblements de terre.

A la Jamaïque, les journaux discutent les avantages, et les désavantages du gouvernement Responsable. On y parle fortement de changer la Constitution du Conseil Législatif et de le rendre plus démocratique.

Le Jury à New-York a décidé que les autorités militaires et civiles avaient bien fait d'agir comme elles ont agi dans la dernière émeute, à propos d'un tragédien. On dit que le nombre total des victimes y a été de 26 à 27.

Il y a eu 4 cas de choléra à New-York, rien d'inquiétant.

Des nouvelles de la Californie portent que le peuple vient d'y élire un comité exécutif de 15 membres, et 3 juges. Le pays est bien peu sûr. On a découvert de l'or dans l'OREGON.

Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs aux extraits de journaux, dont nous avons traduit le plus grand nombre, et qui se trouvent sous le titre: "Opinion de la presse."

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 16 mai 1849. Le bill pour l'incorporation du bureau du B.-C. a subi sa 3e lecture et passé. Il en a été de même des bills suivants: bill de A. M. Delisle pour un pont sur la rivière Jésus, bill de M. A. Primeau pour un pont sur la rivière Chateauguay, bill relatif aux maîtres et serviteurs. —L'hon. M. Lafontaine a introduit un bill pour pourvoir à la complétion des procédés en cour de BANQUE; nouvelles, maintenant pendantes dans le Bas-Canada. —M. le solliciteur général Drummond a introduit un bill pour amender la loi relative aux écrits de la prorogative, etc. Après quoi, sur motion de l'hon. M. Lafontaine, la chambre s'est formée en comité et a passé diverses résolutions pour pourvoir aux moyens de construire certains cours de justice et prisons dans le Bas-Canada.

LES ETATS-UNIS. —Le Freeman's Journal de N. Y. dit que, si l'immigration y continue comme depuis le commencement de l'année, la population de l'E. U. s'augmentera ainsi (en 1849) d'un million d'hommes.